



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
11.09.2002 Bulletin 2002/37

(51) Int Cl.7: **G09F 3/02**

(21) Numéro de dépôt: **02354038.8**

(22) Date de dépôt: **27.02.2002**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE TR**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(72) Inventeur: **Gergonne, Michel**
01100 Oyonnax (FR)

(74) Mandataire: **de Beaumont, Michel**
Cabinet Michel de Beaumont
1, rue Champollion
38000 Grenoble (FR)

(30) Priorité: **28.02.2001 FR 0102731**

(71) Demandeur: **DINAC**
38350 Susville, La Mure (FR)

(54) **Etiquette pour barre de seuil ou analogue**

(57) L'invention concerne une étiquette (1) à placer à l'aplomb d'un élément de bordure (10) d'au moins une première surface, comportant plusieurs zones (2, 3) de

niveaux de transparence différents pour simuler l'aspect de l'élément de bordure associé à ladite première surface.

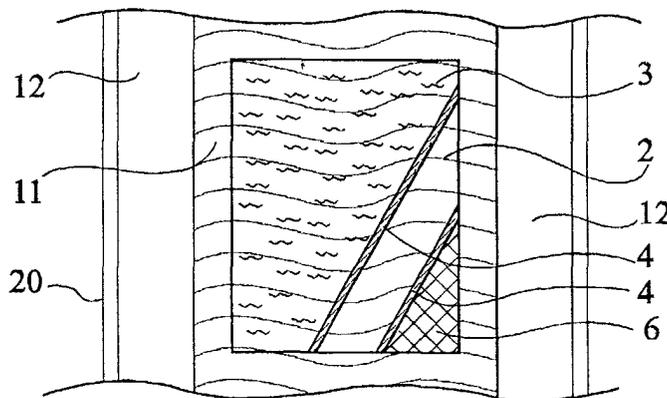


Fig 3B

Description

[0001] La présente invention concerne la réalisation d'une étiquette à placer à l'aplomb d'un élément de bordure d'une surface. Il s'agit, par exemple, d'une barre de seuil ou analogue. L'invention concerne, plus particulièrement, la réalisation d'une étiquette informative dont une partie est transparente pour permettre de visualiser l'élément sous-jacent. L'invention s'applique à un élément de bordure pour lequel on recherche un accord de teinte avec la surface bordée par cet élément.

[0002] Les barres de seuil sont des éléments profilés dont une partie de recouvrement est destinée à masquer les bords de revêtements de sol ou muraux. Une barre de seuil peut être placée en lisière d'un revêtement contre un mur ou une paroi, ou entre deux revêtements de natures différentes ou de même nature, etc. Une barre de seuil peut être constituée d'une ou plusieurs parties. Dans tous les cas, elle comporte au moins un profilé de recouvrement destiné à être apparent une fois posé.

[0003] Les profilés de recouvrement peuvent présenter plusieurs natures de faces apparentes. Ces faces apparentes peuvent différer par le matériau utilisé (métal, bois, tapis) réel ou imité, par la couleur du matériau, etc.

[0004] Lors de leur commercialisation, les barres de seuil sont généralement présentées dans un emballage plastique au moins partiellement transparent permettant de visualiser, au moins partiellement, la face apparente du profilé de recouvrement.

[0005] Toutefois, il est difficile pour l'utilisateur de se faire une idée, à partir d'une simple observation de la face apparente du profilé de recouvrement, de l'aspect final qu'aura la barre de seuil associée au revêtement qu'il prévoit.

[0006] Aujourd'hui, les deux solutions possibles sont soit de présenter la barre de seuil à côté du matériau de revêtement, soit de prévoir autant d'illustrations qu'il existe de faces apparentes de barre de seuil, avec le revêtement pour lequel chaque barre est prévue.

[0007] Ces solutions sont en pratique insatisfaisantes étant donné qu'un modèle de barre de seuil est généralement décliné dans une large gamme de teintes pour s'adapter ton sur ton au revêtement bordé par la barre de seuil. Pour la première solution, cela requiert que les revêtements soient disponibles au voisinage des barres de seuil en présentation. Pour la deuxième solution, sa mise en oeuvre requiert des impressions d'étiquettes dédiées à chaque cas, ce qui accroît le coût.

[0008] On a déjà proposé des étiquettes ayant deux niveaux de transparence différents et destinés à être apposées sur un produit pour masquer ou modifier l'apparence de la surface sous-jacente.

[0009] Par exemple, le document DE-A-44 42 145 décrit une étiquette ayant deux zones de transparence différentes, destinée à être apposée sur un produit. Les zones de transparence différentes sont utilisées pour

permettre une visibilité directe d'inscriptions présentes sur le produit, tout en autorisant des inscriptions supplémentaires sur le reste de l'étiquette. Dans le même ordre d'idée, le document US-A-2 069 609 décrit une étiquette à plusieurs niveaux de transparence, destinée à être apposée sur une boîte de conserve, et le document DE-U-299 19 653 décrit une étiquette transparente ou semi-transparente à placer sur un produit.

[0010] Aucune de ces solutions ne permet à un utilisateur de se faire une idée de l'aspect qu'aura une barre de seuil (ou un élément de bordure d'une surface) dans son environnement définitif. Tout au plus, ces solutions permettraient de modifier l'apparence de la barre de seuil.

[0011] La présente invention vise à apporter une nouvelle solution aux problèmes susmentionnés. En particulier, l'invention vise à permettre à un utilisateur de se faire une idée de l'aspect qu'aura une barre de seuil donnée dans son environnement définitif, sans pour autant nécessiter la présence du revêtement et sans multiplier le nombre d'étiquettes spécifiques.

[0012] L'invention vise, plus particulièrement, à réaliser une étiquette à placer à l'aplomb d'une face apparente d'un profilé de recouvrement d'une barre de seuil ou analogue.

[0013] Plus généralement, la présente invention vise à proposer une étiquette pour un élément de forme générale allongée (profilé) destiné à être placé en bordure d'une surface dont la teinte est voisine de celle de la partie apparente de l'élément de bordure. Il s'agit, par exemple, de moulures d'encadrement de panneaux de bois ou analogues, ou de moulures d'encadrement destinées à être associées à un passe-partout (ou Marie-Louise).

[0014] Pour atteindre ces objets et d'autres, la présente invention prévoit une étiquette à placer à l'aplomb d'un élément de bordure d'au moins une première surface, cette étiquette comportant plusieurs zones de niveaux de transparence différents pour simuler l'aspect de l'élément de bordure associé à ladite première surface.

[0015] Selon un mode de réalisation de la présente invention, l'étiquette comporte :

une première zone transparente simulant une partie apparente de l'élément de bordure ; et
au moins une deuxième zone partiellement opaque simulant ladite première surface.

[0016] Selon un mode de réalisation de la présente invention, l'étiquette comporte une troisième zone simulant une deuxième surface séparée de la première par l'élément de bordure, la troisième zone ayant un degré d'opacité différent de celui de la deuxième zone.

[0017] Selon un mode de réalisation de la présente invention, l'étiquette reproduit le dessin de l'élément de bordure comprenant au moins un bord d'un premier type et une partie centrale d'un deuxième type, la première

zone transparente correspondant à la partie centrale.

[0018] Selon un mode de réalisation de la présente invention, la deuxième zone est plus grande que la première zone.

[0019] Selon un mode de réalisation de la présente invention, la première zone est constituée d'une bande disposée de façon oblique dans l'étiquette.

[0020] Selon un mode de réalisation de la présente invention, les niveaux de transparence différents sont obtenus, pour au moins une zone, par traitement de surface de type dépoli, verni, encrage, grattage, matage ou revêtement supplémentaire.

[0021] Selon un mode de réalisation de la présente invention, l'élément de bordure est une barre de seuil.

[0022] L'invention prévoit également un emballage d'au moins un élément de bordure, comportant une partie transparente au moins en regard d'au moins une étiquette, l'étiquette étant, de préférence, apposée sur l'emballage ou intégrée à ce dernier.

[0023] Ces objets, caractéristiques et avantages, ainsi que d'autres de la présente invention seront exposés en détail dans la description suivante de modes de réalisation particuliers faite à titre non-limitatif en relation avec les figures jointes parmi lesquelles :

la figure 1 représente, vue de face, un mode de réalisation d'une étiquette selon la présente invention ; la figure 2 est une vue en coupe d'un exemple de barre de seuil du type auquel est destinée une étiquette selon la présente invention ; et les figures 3A et 3B sont des vues respectivement en coupe et de dessus, d'un profilé de recouvrement de barre de seuil placé dans un emballage associé à une étiquette selon un mode de réalisation de la présente invention.

[0024] Les mêmes éléments ont été désignés par les mêmes références aux différentes figures. Pour des raisons de clarté, seuls les éléments qui sont nécessaires à la compréhension de l'invention ont été représentés aux figures et seront décrits par la suite. En particulier, les structures et différents types de barres de seuil n'ont pas été détaillés et ne font pas l'objet de la présente invention. De même, les formes et structures des emballages de ces barres de seuil ou analogues n'ont pas été détaillées et ne font pas l'objet de l'invention, pourvu qu'ils laissent voir la partie apparente de la barre de seuil au moins dans la région où doit être prévue une étiquette selon l'invention.

[0025] Une caractéristique de la présente invention est de prévoir une étiquette comportant plusieurs zones ayant des niveaux de transparence différents afin de simuler l'aspect de la barre de seuil associée à un revêtement. Au sens de l'invention, un niveau de transparence ou degré d'opacité différent correspond à un aspect de surface modifié de l'étiquette.

[0026] La figure 1 représente un mode de réalisation d'une étiquette 1 selon la présente invention. Cette étiquette

1 comporte au moins une première zone 2 transparente destinée à laisser apparaître, sans modification, la partie apparente de la barre de seuil. L'étiquette comporte, de plus, au moins une deuxième zone 3 partiellement opaque ou translucide. Cette deuxième zone 3 est également destinée à être placée à l'aplomb de la partie apparente de la barre de seuil. La zone 3 utilise l'aspect de la partie apparente qu'elle modifie, par le degré d'opacité différent par rapport à la zone 2, afin de simuler le premier revêtement en lisière duquel est destinée à être placée la barre de seuil.

[0027] La forme et l'allure de la zone transparente 2 est fonction de la barre de seuil sur laquelle est apposée l'étiquette. Plus précisément, la zone 2 est destinée à reproduire le dessin de la partie apparente de la barre de seuil.

[0028] La figure 2 représente, par une vue en coupe schématique, un exemple de barre de seuil 10 auquel est destiné le mode de réalisation d'étiquette de la figure 1. Cette barre de seuil comporte une partie centrale 11 différente de ses bords 12. Par exemple, les bords 12 de la barre de seuil sont réalisés d'une seule pièce avec son armature 13 destinée à reposer sur, dans l'exemple représenté, des revêtements A et B qu'elle sépare. Le profilé 13 est, par exemple, fixé dans l'un des revêtements (par exemple, le revêtement A) au moyen de vis 14 dont les têtes débouchent dans la partie centrale du profilé 13. La partie centrale 11 est, par exemple, constituée d'une bande ornementale collée sur le profilé 13 et/ou insérée dans un logement prévu à cet effet. La bande 11 peut être un seuil en bois, une bande de tissu ou moquette, ou tout autre matériau se distinguant, par sa couleur et/ou sa nature, de l'aspect des bords 12.

[0029] Dans ce mode de réalisation, l'étiquette 1 (figure 1) reproduit, de préférence, le dessin de la barre de seuil. La partie transparente 2 est alors réalisée sous la forme d'une bande allongée et est délimitée par deux bandes étroites 4 destinées à simuler les bords 12 de la barre de seuil 10. Ces bandes 4 sont, de préférence, opaques (non translucides) et imprimées avec un aspect correspondant à l'aspect (par exemple, couleur argentée ou couleur dorée) des bords du profilé 13.

[0030] De préférence, le dessin reproduisant la barre de seuil (partie transparente 2 et bandes 4 optionnelles) est disposé en oblique dans l'étiquette 1 de façon à mieux faire ressortir la simulation du revêtement. De plus, la surface occupée par la partie transparente 2 est, de préférence, inférieure à la surface occupée par la partie partiellement opaque 3.

[0031] Dans l'exemple de la figure 1, la zone opaque 3 est divisée en deux parties par la partie transparente 2, une partie de taille relativement grande 3' et une partie de taille relativement restreinte 3". Si les degrés d'opacité des parties 3' et 3" sont identiques, la barre de seuil est simulée entre deux revêtements identiques. Si les degrés d'opacité des parties 3' et 3" sont différents, la simulation est effectuée pour deux revêtements différents.

[0032] Si besoin, l'étiquette 1 peut être complétée par des zones 5 (représentées en pointillés en figure 1) informatives. Il s'agit généralement d'indications désignant le produit et ses caractéristiques. En variante, ces indications pourront être imprimées dans la partie partiellement opaque.

[0033] Les figures 3A et 3B représentent, respectivement en coupe et vues de dessus, un emballage 20 propre à contenir au moins une barre de seuil et associé à une étiquette 1 selon la présente invention. Dans l'exemple des figures 3A et 3B, l'étiquette 1 est apposée sur l'emballage en regard de la partie centrale 11 de la barre de seuil 10. Cette barre de seuil 10 est contenue, par exemple et de façon classique, dans un étui 20 en plastique transparent. Pour la mise en oeuvre de l'invention, il suffit toutefois que l'étui 20 soit transparent à l'aplomb de l'étiquette 1. Cependant, pour des raisons commerciales, ces emballages sont le plus souvent entièrement transparents. En variante, l'étiquette pourra être apposée directement sur la barre de seuil à l'intérieur de l'emballage, voire sans emballage ou avec un emballage réduit à un film plastique, ou encore être intégrée à l'emballage.

[0034] En figure 3B, on voit que l'étiquette 1 laisse apparaître, dans les zones 2 et 3, le revêtement 11 de la partie apparente de la barre de seuil, par exemple, une lamelle de bois ou imitation. Dans cet exemple, le dessin reproduit de la barre de seuil (constitué de la zone transparente 2 et des bandes opaques 4 reproduisant les bords 12) est associé à la zone partiellement opaque 3 simulant un parquet ou similaire. Dans la zone 2 apparaît la nature réelle du revêtement 11 simulant ainsi la partie centrale de la barre de seuil. Dans l'exemple de la figure 3B, l'étiquette comporte une troisième zone 6 opaque (non translucide) sur laquelle est symbolisé un revêtement différent. Il s'agira, par exemple, d'une coloration de l'étiquette pour symboliser une moquette, un carrelage ou analogue. La zone 6 (ou 3", figure 1) est, de préférence, de taille réduite par rapport aux autres zones, car ce n'est pas sur cette zone que se base l'utilisateur (l'acheteur) pour faire son choix.

[0035] Dans une application de l'invention à d'autres éléments de bordure (par exemple, des moulures d'encadrement de panneaux de bois ou des moulures d'encadrement de passe-partout ou analogues), la zone 3 simule de façon analogue, par son degré d'opacité modifiant l'apparence de la moulure sous-jacente, la surface que borde cette moulure.

[0036] Un avantage de la présente invention est qu'elle permet, de façon extrêmement simple, de simuler l'aspect conféré par l'élément de bordure (par exemple, une barre de seuil) à la surface qu'il borde (par exemple, un revêtement).

[0037] Un autre avantage de la présente invention est qu'elle simplifie considérablement l'impression des étiquettes pour des produits fabriqués en série et déclinés dans une gamme large. Ceci est particulièrement le cas des barres de seuil dans lesquelles la partie apparente

11 peut être déclinée de multiples façons, que ce soit pour imiter ou reproduire des essences de bois variées ou pour limiter ou reproduire des tapis ou moquettes de motifs et couleurs également variés. Comme, le plus souvent, le choix de la partie apparente de la barre de seuil est conditionné par le type de revêtement placé en bordure, l'étiquette de simulation de l'invention est particulièrement utile pour le choix de la barre de seuil. On tire ici profit du fait que l'on apparie généralement une barre de seuil ou similaire à un revêtement de couleur voisine. La modification d'aspect apportée par la zone partiellement opaque 3 de l'étiquette sur la teinte de la partie apparente 11 de la barre de seuil procure cette teinte voisine. Comme l'étiquette 1 elle-même n'est pas colorée en fonction du revêtement ou de la partie apparente de la barre de seuil, une même étiquette peut être utilisée pour toute une gamme de barres de seuil de diverses couleurs et/ou motifs.

[0038] Le cas échéant, on prévoira quelques variantes d'étiquettes selon le motif de la barre de seuil (existence d'un ou plusieurs bords 12, ou absence de bord) afin d'optimiser la simulation. On pourra aussi prévoir plusieurs étiquettes ou plusieurs couples zone 3 - zone 2 dans une même étiquette pour simuler des nuances différentes.

[0039] Outre l'économie d'impression, l'invention simplifie le conditionnement des barres de seuil en réduisant le nombre d'étiquettes par gamme de produits.

[0040] La zone partiellement opaque 3 d'une étiquette selon l'invention est obtenue, de préférence, lors de l'impression de l'étiquette. L'étiquette 1 est elle-même, de préférence, en matière plastique (par exemple, du polyéthylène). La zone 3 peut alors être obtenue par divers traitements de surface qui en modifient la transparence et/ou l'aspect. Il peut s'agir d'un dépoli, d'un verni, d'une légère coloration ou d'un grattage de la surface correspondante. On peut également mater la surface ou utiliser une encre, voire rapporter un film supplémentaire dans cette zone.

[0041] Bien entendu, la présente invention est susceptible de diverses variantes et modifications qui apparaîtront à l'homme de l'art. En particulier, une étiquette selon l'invention pourra avoir une forme quelconque. De plus, le niveau de transparence de la zone 3 sera adapté à l'application, par exemple, en fonction du type de revêtement censé être simulé. On pourra, par exemple, distinguer un type de surface dépolie pour une simulation de revêtement en bois et analogues d'un type de surface dépolie pour une simulation de tapis, moquettes ou analogues. En outre, la zone transparente 2 pourra, notamment si elle n'est pas limitée par des bords 4, être légèrement traitée (par exemple, présenter un degré de transparence inhomogène) pour mieux faire ressortir la barre de seuil simulée. Enfin, l'étiquette de l'invention pourra être intégrée à une étiquette de plus grand format en une autre matière (par exemple, dans une fenêtre d'une étiquette en papier ou carton).

Revendications

1. Étiquette (1) à placer à l'aplomb d'un élément de bordure (10) d'au moins une première surface (A, B), **caractérisée en ce qu'elle** comporte plusieurs zones (2, 3) de niveaux de transparence différents pour simuler l'aspect de l'élément de bordure associé à ladite première surface. 5
2. Étiquette selon la revendication 1, **caractérisée en ce qu'elle** comporte : 10
 - une première zone transparente (2) simulant une partie apparente (11) de l'élément de bordure (10) ; et 15
 - au moins une deuxième zone (3, 3') partiellement opaque simulant ladite première surface.
3. Étiquette selon la revendication 2, **caractérisée en ce qu'elle** comporte une troisième zone (3", 6) simulant une deuxième surface séparée de la première par l'élément de bordure (10), la troisième zone ayant un degré d'opacité différent de celui de la deuxième zone (3', 3). 20
4. Étiquette selon la revendication 2 ou 3, **caractérisée en ce qu'elle** reproduit le dessin de l'élément de bordure (10) comprenant au moins un bord (12) d'un premier type et une partie centrale (11) d'un deuxième type, la première zone transparente (2) correspondant à la partie centrale. 25
5. Étiquette selon l'une quelconque des revendications 2 à 4, **caractérisée en ce que** la deuxième zone (3) est plus grande que la première zone (2). 30
6. Étiquette selon l'une quelconque des revendications 2 à 5, **caractérisée en ce que** la première zone (2) est constituée d'une bande disposée de façon oblique dans l'étiquette (1). 35
7. Étiquette selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, **caractérisée en ce que** les niveaux de transparence différents sont obtenus, pour au moins une zone, par traitement de surface de type dépoli, verni, encrage, grattage, matage ou revêtement supplémentaire. 40
8. Étiquette selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, **caractérisée en ce que** l'élément de bordure (10) est une barre de seuil. 45
9. Emballage (20) d'au moins un élément de bordure (10), **caractérisé en ce qu'il** comporte une partie transparente au moins en regard d'au moins une étiquette (1) conforme à l'une quelconque des revendications 1 à 8, l'étiquette étant, de préférence, apposée sur l'emballage ou intégrée à ce dernier. 50

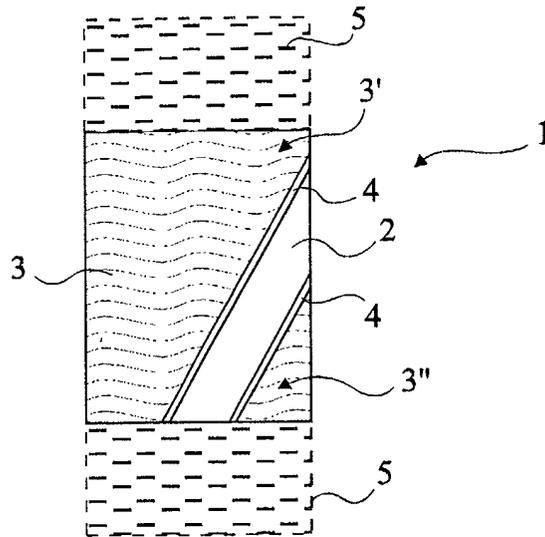


Fig 1

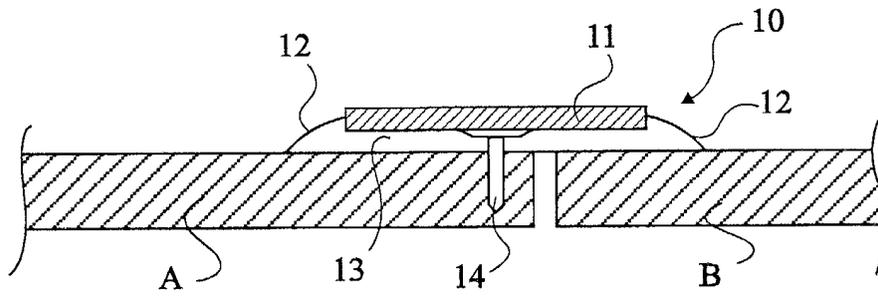


Fig 2

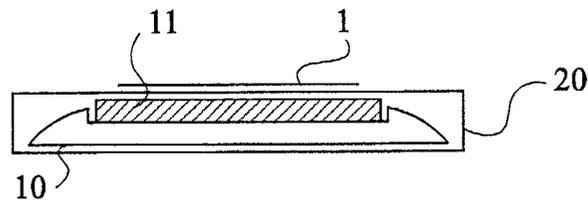


Fig 3A

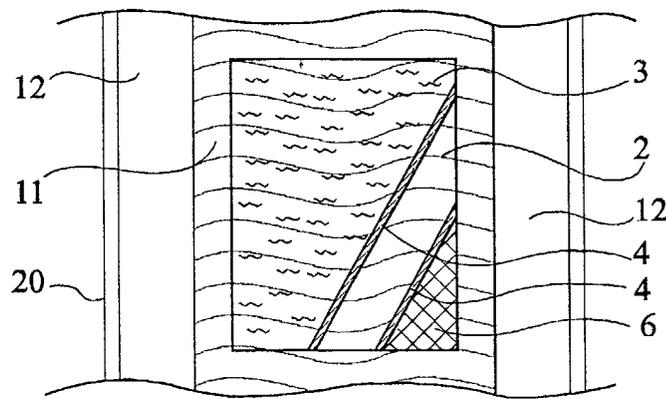


Fig 3B



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 02 35 4038

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
X	DE 44 42 145 A (LO HSIN HSIN) 11 janvier 1996 (1996-01-11) * colonne 1, ligne 52 - colonne 2, ligne 22; figures 1-3 *	1-5,8,9	G09F3/02
X	US 2 069 609 A (HANSON ROY E) 2 février 1937 (1937-02-02) * page 1, colonne de droite, ligne 34 - page 2, colonne de gauche, ligne 46; figures 1,2 *	1-9	
X	DE 299 19 653 U (NEUBIG HANSGEORG) 9 mars 2000 (2000-03-09)	1,2	
A	* page 3; figures 3,4 *	9	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			G09F
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche MUNICH		Date d'achèvement de la recherche 14 juin 2002	Examineur Jandl, F
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		& : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03 82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 02 35 4038

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

14-06-2002

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 4442145	A	11-01-1996	DE 9411096 U1 DE 4442145 A1	29-09-1994 11-01-1996
US 2069609	A	02-02-1937	AUCUN	
DE 29919653	U	09-03-2000	DE 29919653 U1	09-03-2000

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82